

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2017.0054/DP/SG du 4 décembre 2017 de la présidente de la Haute Autorité de santé abrogeant la décision n° 2017.0049/DP/SG du 17 mai 2017

NOR : HASX1730955S

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu l'article R.161-87 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 4 décembre 2017 portant nomination de la présidente de la Haute Autorité de santé,

Décide :

Article 1^{er}

La décision n° 2017.0049/DP/SG du 17 mai 2017 de la présidente de la Haute Autorité de santé portant désignation d'un ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site Internet de la Haute Autorité de santé et au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 4 décembre 2017.

La présidente de la Haute Autorité de santé,
PR D. LE GULUDEC